



Proportion des établissements de santé et de services sociaux, des organismes scolaires et des établissements d'enseignement supérieur engagés dans une démarche de développement durable

Fait saillants

Depuis 2008, la proportion des organismes scolaires et des établissements de santé et de services sociaux qui ont adopté une démarche de développement durable est suivie dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).

Bien que ces établissements ne soient pas assujettis à la Loi sur le développement durable (LDD : [D-8.1.1 - Loi sur le développement durable](#)), ils sont invités à adopter, volontairement, une démarche de développement durable. En tant qu'acteurs clés de la société québécoise, leur contribution est essentielle à la transition vers un développement plus durable.

Concepts et définitions

En 2023-2024, le réseau de l'éducation comptait 72 centres de services scolaires (CSS) et commissions scolaires (CS), qui représentaient 3 164 écoles primaires, écoles secondaires, centres de formation générale aux adultes et centres de formation professionnelle, ainsi que 361 établissements d'enseignement privé (EEP). Parmi les organismes scolaires (CSS, CS, EEP) qui ont répondu au sondage, 66,6% ont adopté une démarche de développement durable.

Enseignement supérieur

En 2023-2024, le réseau de l'enseignement supérieur comptait 48 cégeps, 18 universités et 21 collèges privés subventionnés. Parmi ces établissements, 27 % ont adopté une démarche de développement durable.

Santé et services sociaux

En 2023-2024, le réseau de la santé et des services sociaux comptait 34 établissements, qui représentaient environ 1 434 points de services publics. Parmi ces établissements, 33 % ont adopté une démarche de développement durable.

Depuis le 1er décembre 2024, le réseau de la santé et des services sociaux a connu une importante restructuration. Une nouvelle entité, Santé Québec, a été créée. Elle regroupe désormais la majorité des établissements de santé et de services sociaux.

Méthodologie

Pour être reconnue comme valide, une démarche de développement durable doit respecter les deux balises établies par le Comité interministériel du développement durable (CIDD) :

- L'organisation doit s'être engagée formellement à contribuer au développement durable tel que défini par la Loi sur le développement durable à travers ses dimensions et principes;
- L'organisation doit mener sa démarche dans une perspective d'amélioration continue qui se reflète dans un processus de reddition de comptes dont les résultats sont entérinés par les dirigeants de l'organisme.

À partir de ces balises, les ministères établissent des critères complémentaires spécifiques à leur réalité, en collaboration avec leurs réseaux.

À partir de 2023-2024, les méthodes utilisées pour mesurer l'engagement des établissements des réseaux parapublics en matière de développement durable ont été révisées. En raison de ces changements méthodologiques, les résultats des années précédentes ne sont pas présentés, car ils ne sont plus comparables.

Organismes scolaires

Pour le réseau de l'éducation, le résultat de 67 % pour l'année 2024 est tiré du portrait de la déclaration 2024 en matière de développement durable (p. 7). Les données sont récoltées via un sondage administré sur la plateforme CollecteInfo du ministère de l'Éducation.

Les critères d'évaluation de l'adoption d'une démarche de développement durable pour le réseau scolaire ont été entièrement revus, en 2023, par rapport aux années antérieures. Cette révision fait suite à la dernière collecte réalisée pour la Déclaration de développement durable 2022, au cours de laquelle le Ministère avait constaté que les critères utilisés ne reflétaient pas adéquatement les avancées réelles en matière de développement durable en place dans le réseau scolaire.

Ainsi, cinq nouveaux critères ont été retenus pour mesurer l'adoption d'une démarche de développement durable par les organismes scolaires, dans un questionnaire exhaustif :

Critère 1 L'intégration de l'éducation au développement durable;

Critère 2 L'intégration des pratiques de gestion écoresponsable;

Critère 3 L'intégration du développement durable dans le plan d'engagement vers la réussite (PEVR) ou le plan stratégique de l'organisme scolaire;

Critère 4 La prise en compte du bien-être des élèves et du personnel;

Critère 5 La mise en place d'initiatives en développement durable.

En regard de ces critères, il existe deux niveaux d'atteinte de la démarche de développement durable :

- Le niveau 1 considère l'atteinte de tous les critères, à l'exclusion du critère 3;
- Le niveau 2 considère l'atteinte de tous les critères.

Enseignement supérieur

Dans le réseau de l'enseignement supérieur, le résultat de 27 % pour l'année financière 2023-2024 est tiré du rapport annuel de gestion, à la section portant sur le plan d'action de développement durable (Rapport annuel 2023-2024 - Ministère de l'Enseignement supérieur, p. 58). Les données sont récoltées par le ministère de l'Enseignement supérieur, à partir de documents disponibles sur les sites Web des établissements d'enseignement supérieur.

La méthodologie déployée est conforme aux deux balises établies par le CIDD. Celles-ci se déclinent en 10 éléments :

Engagement :

- Formel de la direction;
- Suivant une définition du développement durable référant aux générations futures;
- Suivant une définition référant aux trois dimensions indissociables du développement durable (environnement, société, économie).

Action à portée :

- Environnementale;
- Sociale;
- Économique.

Processus d'amélioration continue :

- Planification;
- Mise en œuvre;
- Reddition de comptes entérinée;
- Révision périodique.

Santé et services sociaux

Pour le réseau de la santé et des services sociaux, le résultat de 33 % pour l'année financière 2023-2024 est tiré du rapport annuel de gestion, à la section portant sur le plan d'action de développement durable (Rapport annuel de gestion 2023-2024 du ministère de la Santé et des Services sociaux [MSSS], p. 46). Les données sont récoltées via un sondage administré sur la plateforme GESTRED, qui est spécifique au MSSS.

La méthodologie déployée s'appuie sur un système de niveaux de maturité en développement durable à acquérir (<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2023/23-733-01W.pdf>).

Les niveaux à acquérir se déclinent selon 16 thèmes dont chacun comporte des critères distincts, soit :

- Engagement;
- Reddition de comptes et suivi;
- Sensibilisation;
- Qualité de vie au travail;
- Mobilité durable;
- Approvisionnement responsable;
- Gestion de l'énergie et calcul de GES;
- Gestion des matières résiduelles;
- Gestion de l'eau;
- Services alimentaires;
- Qualité de l'air intérieur;
- Événements écoresponsables;
- Développement durable dans les soins et services;
- Lutte contre les îlots de chaleur et adaptation aux changements climatiques;
- Hygiène et salubrité;
- Électrification des transports.

Précaution

Les résultats présentés sur l'adoption du développement durable ne peuvent être comparées entre les réseaux de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la santé, en raison de méthodes d'évaluation différentes.

Organisme scolaire

Les données concernant le réseau de l'éducation portent uniquement sur les organismes scolaires qui ont répondu à la déclaration de développement durable — et non sur l'ensemble des organismes scolaires.

Enseignement supérieur

Le ministère de l'Enseignement supérieur dresse chaque année un portrait des démarches de développement durable réalisées à partir des documents rendus publics par les établissements sur leur site Web. Ce portrait ne couvre pas toutes les actions concrètes mises en œuvre. En effet, plusieurs initiatives, bien que significatives, ne sont pas toujours documentées ou formalisées; elles ne sont donc pas prises en compte.

Santé et services sociaux

Les résultats pour l'année 2023-2024 ont été obtenus à l'aide d'une nouvelle méthode. Ils ne peuvent donc pas être comparés à ceux des années précédentes, même si l'indicateur utilisé porte le même nom. Le ministère de la Santé et des Services sociaux utilise la plateforme GESTRED pour évaluer les démarches de développement durable dans 30 établissements répartis dans 16 régions sociosanitaires. Les établissements des régions 17 et 18, ainsi qu'un établissement de la région 9, ne sont pas inclus dans les résultats.

L'évaluation repose sur une autodéclaration des établissements, basée sur des éléments qualitatifs. Un guide d'interprétation est fourni afin d'assurer une évaluation cohérente et uniforme des démarches.

Stratégie

Aspects de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 auxquels se rapporte l'indicateur :

Orientation 5 – Créer un État exemplaire qui agit en faveur du développement durable

Objectif 5.9 – Soutenir les réseaux parapublics dans la transition socioécologique

Sous-objectif 5.9.1 – Accroître le pourcentage d'établissements qui adoptent une démarche de développement durable

Cibles pour l'indicateur « Proportion des établissements de santé et de services sociaux, des organismes scolaires et des établissements d'enseignement supérieur engagés dans une démarche de développement durable »

- Réseau de la santé et des services sociaux (ces cibles seront revues selon les nouvelles orientations et les nouveaux engagements de Santé Québec) :
2025 : 50 %
2028 : 100 %
- Réseau de l'éducation :
75 % en 2025
90 % en 2028
- Réseau de l'enseignement supérieur :
18 % en 2025
70 % en 2028

Résultats en mars 2023 :

- Réseau de la santé et des services sociaux : 33 %
- Réseau de l'éducation : 67 %
- Réseau de l'enseignement supérieur : 27 %

Concordance avec les objectifs de développement durable 2030 des Nations Unies



À consulter aussi

[Vue d'ensemble](#) des indicateurs de la Stratégie 2023-2028

[Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028](#)

[Portrait de la déclaration 2024 en matière de développement durable](#)

[Rapport annuel 2023-2024 – Ministère de l'Enseignement supérieur](#)

[Rapport annuel de gestion 2023-2024 du ministère de la Santé et des Services sociaux](#)

Dernière mise à jour : 14 août 2025

**Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs**

Québec 